

Le Président

Le Président

Paris le 2 avril 2020,

Madame la Présidente de Région,
Madame et Messieurs les Présidents de Conseils départementaux,
Mesdames et Messieurs les Députés,
Mesdames et Messieurs les Sénateurs,
Mesdames et Messieurs les maires,

La crise sanitaire exceptionnelle et inédite que nous vivons a obligé l'ensemble des structures équestres accueillant du public (centre équestre, poney-club, écuries de propriétaires, centres de tourisme équestre, organisateurs de manifestations...) à fermer leur établissement depuis le dimanche 15 mars. Si la gestion de la crise sur le plan sanitaire est pour le moment et à juste titre une priorité, il apparaît que les professionnels de la filière équestre rencontrent, dès à présent, de grandes difficultés économiques et sociales.

La fermeture des établissements équestres ne signifie pas pour autant que le travail s'y est arrêté. Bien au contraire, alors même que les structures n'ont plus d'activité, et donc plus de recettes, elles doivent assumer financièrement l'entretien de la cavalerie et payer, voire embaucher, du personnel pour cela, à la différence d'autres sports qui n'ont eu qu'à stoker leur matériel (ballons, raquettes...).

Cette situation plonge un grand nombre de structures dans une situation critique. Les mesures annoncées par le Gouvernement (activité partielle, report de charges, Fonds de solidarité...) s'appliquent difficilement à notre secteur du fait de la nécessaire permanence d'activité liée à la surveillance et l'entretien des équidés. Si les établissements peuvent difficilement absorber ces charges pour le mois de mars, ils n'y parviendront pas au mois d'avril, ce qui – outre le risque économique – fait courir un risque sanitaire supplémentaire pour les 400.000 poneys et chevaux qu'ils hébergent.

Nous comptons sur vous pour appuyer nos demandes auprès de l'Etat afin de retrouver une TVA à 5.5% pour l'ensemble des activités équestres, taux de TVA que nous avons eu jusqu'en 2013 et qui en raison de la condamnation de la France par la Cour de justice de l'Union européenne n'a pu être maintenu. Cette mesure immédiate permettrait aux structures de retrouver de la trésorerie dès la reprise de l'activité. De plus, dans cette période particulièrement difficile nous comptons sur l'Etat pour réactiver le Fond Equitation initié en 2014.

Au niveau départemental et régional, vous connaissez l'importance de la filière cheval et la place particulière de l'équitation dans la pratique sportive ; quelles sont les aides spécifiques que vous pouvez mettre en place pour soutenir l'économie des établissements équestres et assurer leur pérennité ?

Nous sommes à votre disposition pour participer, dès maintenant, à des groupes de travail ou des réunions afin de rassembler les acteurs de la filière équestre et les pouvoirs publics pour définir un plan de soutien adapté et pertinent.

Au-delà d'être le 3^{ème} sport olympique en termes de licences, l'équitation est le 1^{er} employeur du monde sportif ; ancrée dans la ruralité, elle représente un tissu économique territorial à forte valeur ajoutée sociale et environnementale.

Notre filière est en danger et derrière elle des milliers d'hommes et de femmes. Il est indispensable que vous puissiez répondre à cette détresse pour sauver les emplois, éviter la faillite de centaines de structures équestres et la mise au rebut de milliers de poneys et chevaux.

Veillez agréer, mesdames, messieurs, l'expression de nos salutations respectueuses.

Serge Lecomte
Président de la Fédération Française d'Equitation



Emmanuel Feltesse
Président du Comité Régional d'Equitation d'Ile de France

